

26.02.03 OUI au libre accès – OUI aux « Droits égaux pour les personnes handicapées – Article pour Le Point, journal du PSN

700'000 personnes vivent en Suisse avec un handicap. Ces difficultés peuvent être très différentes, physiques ou psychiques. Elles peuvent être causées par un accident, une maladie ou simplement par l'âge. Une chose est certaine : les personnes fragilisées veulent vivre normalement, être aussi indépendantes que possible, se déplacer seule, gagner leur vie dans la mesure de leurs moyens.

Or, lorsque l'on dispose d'une mobilité réduite, se déplacer devient quelquefois très difficile. Escaliers roulants, marches d'accès aux transports publics, distributeurs de billets trop élevés transforment la vie des personnes handicapées en course d'obstacles. Pourtant, souvent, des aménagements légers peuvent suffire à régler ces problèmes.

L'initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées », déposée le 14 juin 1999 propose de compléter la constitution par un article 8, alinéa 4, disant : « La loi pourvoit à l'égalité de droit pour les personnes handicapées. Elle prévoit des mesures en vue de l'élimination et de la correction des inégalités existantes. L'accès aux constructions et aux installations ou le recours à des équipements et à des prestations destinés au public sont garantis dans la mesure où ils sont économiquement supportables. »

Le Département de Justice et Police a élaboré une loi, comme contre-projet indirect à cette initiative, la « Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées ». Cependant cette loi comporte des lacunes importantes. Par exemple, elle ne prévoit pas l'obligation d'adapter progressivement les bâtiments publics existants aux besoins des personnes à mobilité réduite, ce qui est une demande importante. Elle est donc décevante.

Les adversaires s'appuient en général sur les coûts qu'engendrerait cette initiative pour la refuser. En réalité, la notion d' « économiquement supportable » sera ancrée dans la constitution. Elle permettra de refuser des aménagements trop onéreux. En outre, on peut se demander si l'indépendance dont jouirait nombre de personnes ne permettrait pas d'économiser des sommes importantes au niveau de la prise en charge.

70 parlementaires et 35 associations de handicapés soutiennent cette initiative. Le 18 mai, ce sera pour nous l'occasion de montrer notre solidarité avec les personnes handicapées et notre volonté de les intégrer le mieux possible dans notre société. Tous ceux qui luttent chaque jour pour leur indépendance le méritent bien.

Gisèle Ory
26.02.03